

APES

**Tableau des primes par période de 14 jours
pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 – Contrat P9999 ⁽¹⁾**

Régimes	Individuel			Monoparental			Familial		
	Yé	Yeur ⁽²⁾	Total	Yé	Yeur ⁽²⁾	Total	Yé	Yeur ⁽²⁾	Total
Régime de base – assurance médicaments	24,40 \$	0,92 \$	25,32 \$	43,23 \$	2,30 \$	45,53 \$	60,82 \$	2,30 \$	63,12 \$
Régime complémentaire I									
• Assurance maladie complémentaire	5,53 \$			9,41 \$			13,12 \$		
• Assurance frais dentaires	11,70 \$			21,57 \$			32,16 \$		
• Assurance vie de l'adhérent	0,129 % du salaire brut								
• Assurance salaire de longue durée	0,398 % du salaire brut								
Régime complémentaire II	Taux par 1 000 \$ d'assurance en fonction de l'âge, du sexe et des habitudes tabagiques de l'adhérent ⁽³⁾								
• Assurance vie additionnelle de l'adhérent	Groupe d'âge	Homme			Femme				
		Fumeur	Non fumeur		Fumeuse		Non fumeuse		
	Moins de 30 ans	0,026 \$	0,021 \$		0,013 \$		0,011 \$		
	de 30 à 34 ans	0,034 \$	0,022 \$		0,018 \$		0,012 \$		
	de 35 à 39 ans	0,048 \$	0,027 \$		0,038 \$		0,019 \$		
	de 40 à 44 ans	0,082 \$	0,042 \$		0,070 \$		0,032 \$		
	de 45 à 49 ans	0,178 \$	0,078 \$		0,126 \$		0,051 \$		
	de 50 à 54 ans	0,351 \$	0,138 \$		0,219 \$		0,089 \$		
	de 55 à 59 ans	0,657 \$	0,241 \$		0,379 \$		0,158 \$		
	de 60 à 64 ans	0,933 \$	0,349 \$		0,468 \$		0,214 \$		
65 ans et plus	1,343 \$	0,556 \$		0,658 \$		0,339 \$			
• Assurance vie du conjoint et des enfants à charge	Monoparental : 0,14 \$ Familial : 0,56 \$								
Assurance vie additionnelle du conjoint	Taux par 1 000 \$ d'assurance en fonction de l'âge de l'adhérent, du sexe et des habitudes tabagiques du conjoint ⁽³⁾								
	Groupe d'âge	Homme			Femme				
		Fumeur	Non fumeur		Fumeuse		Non fumeuse		
	Moins de 30 ans	0,026 \$	0,021 \$		0,013 \$		0,011 \$		
	de 30 à 34 ans	0,034 \$	0,022 \$		0,018 \$		0,012 \$		
	de 35 à 39 ans	0,048 \$	0,027 \$		0,038 \$		0,019 \$		
	de 40 à 44 ans	0,082 \$	0,042 \$		0,070 \$		0,032 \$		
	de 45 à 49 ans	0,178 \$	0,078 \$		0,126 \$		0,051 \$		
	de 50 à 54 ans	0,351 \$	0,138 \$		0,219 \$		0,089 \$		
	de 55 à 59 ans	0,657 \$	0,241 \$		0,379 \$		0,158 \$		
	de 60 à 64 ans	0,933 \$	0,349 \$		0,468 \$		0,214 \$		
65 ans et plus	1,343 \$	0,556 \$		0,658 \$		0,339 \$			
Yé = employé Yeur = employeur									

N.B. ⁽¹⁾ Ces primes ne tiennent pas compte de la taxe de vente provinciale de 9 %.

⁽²⁾ Dans le cas de l'adhérent à temps partiel engagé à moins de 70 % du temps plein, la contribution de l'employeur est réduite de 50 % et la prime de l'employé est augmentée d'autant.

⁽³⁾ Une modification de taux occasionnée par un changement de groupe d'âge prend effet à la période de paie correspondant ou suivant le 1^{er} juin qui suit l'anniversaire de naissance de l'adhérent.